Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL209-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-143

Séance du 28 septembre 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 37
- Votants : 40
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Le 28 septembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 22 septembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Anne BERTIN donne procuration à M. Gérard MITCHOVITCH, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN, M. Raphaël RAPIN donne procuration à Mme Claudie BALCON

MEMBRES ABSENTS :
M. Louis BEAUGENDRE, M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Jean-Louis BONDU

PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE-PARENTALITE : Subvention 2026 - Mission Locale

La Communauté Lesneven Côte des Légendes apporte chaque année aux associations et organismes qui en font la demande son soutien financier, dès lors que leurs actions s'inscrivent dans le champ des compétences communautaire et répondent à un intérêt public local.

Présentation de la convention :
La Mission Locale du Pays de Brest s'engage à accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes du Pays de Brest. Elle assure une approche globale de la situation des jeunes. Elle prend en compte l'ensemble des atouts et des difficultés repérés du public. Elle leur propose une offre de service différenciée avec une priorité pour les publics les plus en difficulté.

La Communauté de communes s'engage à mettre à disposition de la Mission Locale les locaux nécessaires à son intervention au plan local. Ces locaux intégreront a minima:

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL209-DE

- **un espace d'accueil pour les jeunes,**
- **un ou des espaces bureaux destinées au entretiens individuels,**
- **une salle permettant d'animer des ateliers avec les jeunes.**

Ces moyens seront mis gracieusement à disposition de la Mission Locale en contrepartie des coûts générés par la déconcentration des moyens humains et matériels. La Mission Locale s'engage quant à elle à prendre en charge certains frais annexes induits par cette mise à disposition à titre gracieux : frais de téléphonie, connexion internet.

Objet de la demande :
Passage en conseil communautaire du 29 juin 2026 : erreur du montant de la subvention. Le montant présenté était de 46 723.06€ ; or, la convention stipule un montant de 47 572,50€ pour l'année 2026.
La subvention est basée sur un ratio par habitant évolutif. Pour l'année 2026, ce ratio est de 1.6781% arrondi à 1.68%, soit un montant de subvention annuelle de 47 572.56€. Le nombre d'habitants, population totale, retenu correspond au dernier recensement de l'INSEE connu.

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, réunie le 8 septembre 2026.

Il est proposé au conseil communautaire : d'annuler la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2026 et de valider le versement du montant de 47 572.50€ demandés par la Mission Locale du Pays de Brest.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	40	
Pour	40	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,
La Présidente

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL209-DE

